

Département de l'EURE

Commune du VAL DE REUIL

Voie DAGOBERT

"Le Domaine des Noés"



**Permis d'aménager**  
 Réf. : PA 027 701 16 H 2643  
 M03  
 Surface de plancher  
 160 m<sup>2</sup>

# PLAN DE VENTE DU LOT N°C13

## Parcelle Section BX n°79p

Dossier n°	Dressé le	Nom du fichier	Autocad	Echelle
140619	9/10/2017	140619.dwg		1/200

### LÉGENDE DU RÉGLEMENT GRAPHIQUE

- limite foncière de l'opération
- limite de la zone bleue du PPR
- parcelle d'habitation en lot libre (moyenne 530m<sup>2</sup>)
- parcelle d'habitation de maison accolée (moyenne 350m<sup>2</sup>)

### IMPLANTATION BATIE

- Implantation de la façade principale à l'alignement OU dans une bande de 1 à 5m  
// Dispositif de clôture selon détail A
- Implantation de la façade principale à l'alignement OU dans une bande de 1 à 5m  
// Dispositif de clôture selon détail B
- Implantation de la façade principale à l'alignement OU dans une bande de 1 à 5m  
// Dispositif de clôture selon détail C
- Implantation de la façade principale en retrait dans une bande de 2 à 5m
- zone d'implantation limitée à des constructions
- zone non aedificandi
- zone de constructions comprenant un traitement de façade en bois
- sens obligatoire de faîtage principal

### ACCÈS AUX PARCELLES PRIVÉES

- localisation obligatoire de l'entrée charretière (zone d'accès privatif non close)
- localisation obligatoire de l'accès véhicule au lot (accès au garage)
- linéaire d'implantation de l'accès à la parcelle possible, sous forme d'entrée charretière obligatoirement
- localisation obligatoire d'un accès piéton au lot selon le dispositif spécifique

### TRAITEMENT DE LA LIMITE ENTRE ESPACE PUBLIC ET ESPACE PRIVE

- dispositif de clôture de type 1 comprenant plantations
- dispositif de clôture de type 2 comprenant plantations
- dispositif de clôture de type 3
- plantation d'une bande de vivaces obligatoire selon palette végétale, à l'interface entre deux accès dentrée charretière

### TRAITEMENT PAYSAGER SPECIFIQUE

- bande paysagère à l'interface avec les rives de l'Eure
- obligatoirement plantée selon la palette végétale renseignée dans le règlement
- bande paysagère dédiée à la gestion hydraulique à l'interface avec la zone ou sud obligatoirement plantée selon la palette végétale renseignée dans le règlement

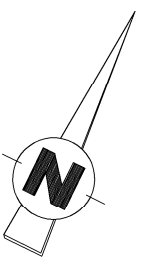
Se référer au règlement écrit (pièce PA10 du Dossier de Permis d'Aménager) pour l'ensemble des précisions.

PLAN DE VENTE DU LOT N°C13  
Parcelle Section BX n°79p



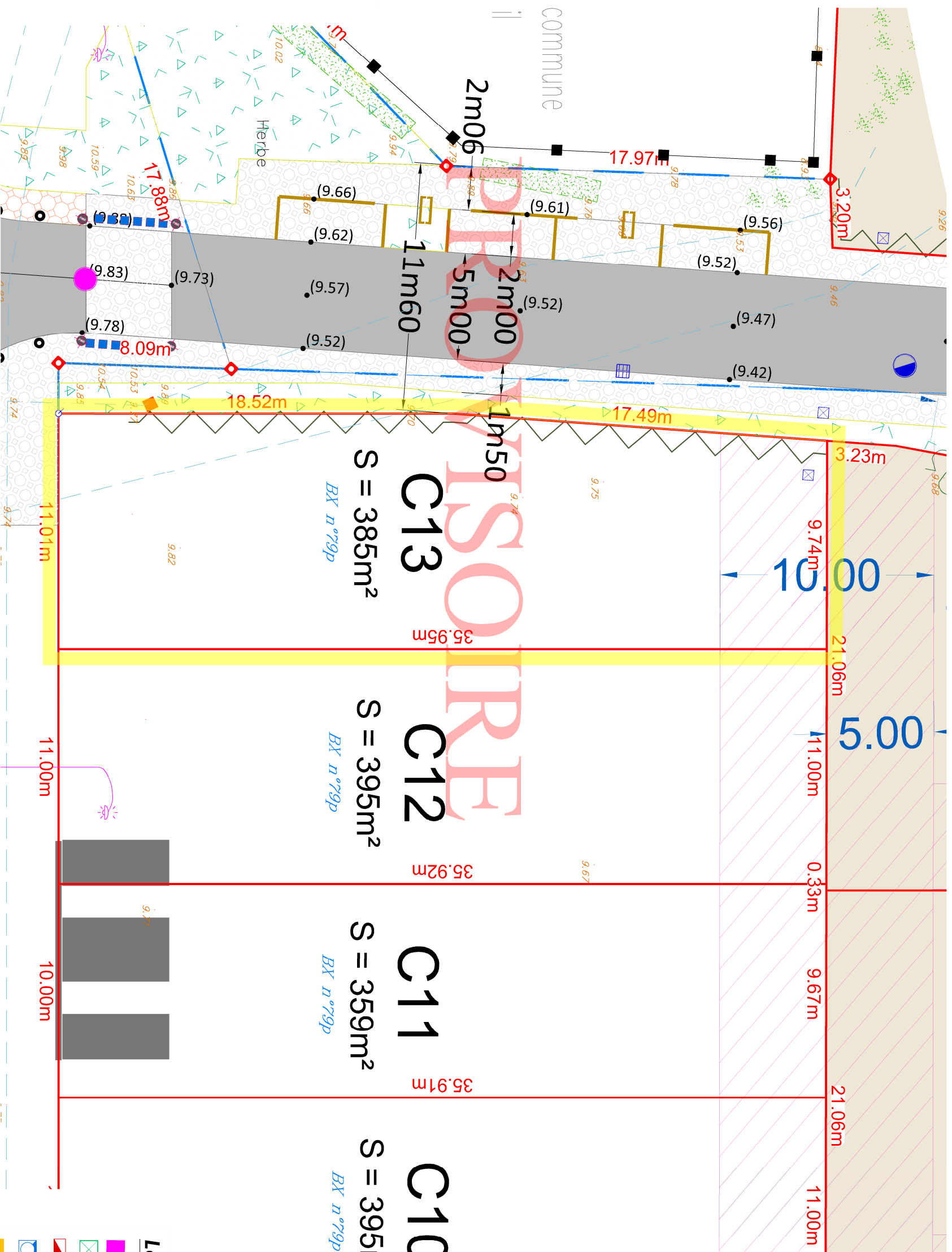
ALTITUDE LOTISSEMENT  
Immeuble Magejan III  
509, Contre Allée - Route de Neufchâtel  
76230 ISNEAUVILLE  
☎ 02.76.51.05.22

Echelle 1/200



**Légende :**

- ◆ : borne nouvelle
- ◆ 11.49m : cotation parcellaire (m)
- ◆ 140.83 : cotation altimétrique du terrain naturel avant travaux (m)
- ◆ 141.49 : cotation altimétrique projet (m)
- : limite de propriété
- XI n° 230 : référence cadastrale
- ▨ : zone remblayée
- ▨ 9.20 : cote de remblai



**C13** S = 385m<sup>2</sup> BX n°79p  
**C12** S = 395m<sup>2</sup> BX n°79p  
**C11** S = 359m<sup>2</sup> BX n°79p  
**C1C** S = 395m<sup>2</sup> BX n°79p

**Légende réseaux :**

- : branchements eaux usées
- : branchements télécom
- : branchements élec. B.T
- : branchements eau potable
- : branchements gaz
- : branchements eaux pluviales Ø160 PVC CR8

\* Le nivellement reflète la topographie du terrain AVANT travaux.

\*\* Les positions des réseaux et des branchements sont données à titre indicatif et pourront être modifiées au cours des travaux. Celles-ci devront donc être contrôlées lors de la construction.

\*\*\* Les cotes et superficies sont données à titre indicatif en l'attente des accords sur limite.

**GEOMETRE - EXPERT**  
CONSEILLER VALORISER GARANTIR

**ÉOMÈTRE - EXPERT**  
Maxime Leheurteur  
Voie du Futur - B.P. 322  
27103 VAL DE REUIL CEDEX  
Tél: 02 32 40 05 13 Fax: 02 32 50 50 91  
Courriel: agoose@geometre-expert.fr